

L'Essentiel



de l'année
2013

Notre ASSOCIATION Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France O.D.P

Naissance : date de création : 27 mars 1926, impulsée par un homme de cœur. Le Commandant Guesnet, Président de la FNSPF, crée l'association en mars 1926. Cet officier visionnaire a été l'un des premiers hommes à prendre conscience des difficultés rencontrées par les familles, à la suite du décès en service commandé d'un parent Sapeur-Pompier.

Signe particulier : l'"Œuvre des Pupilles" est une association reconnue d'utilité publique (décret du 28 janvier 1928) et placée sous le haut patronage du Président de la République. Elle est membre du Comité de la Charte depuis 2007.

Objet : l'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (BSPP, BMPM, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre de Solidarité Familles, l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc...

Raison d'être : dès le XIXème siècle, l'État vient en aide aux familles endeuillées des sapeurs-pompiers afin d'améliorer leur quotidien. Malgré l'aide étatique de l'époque, celle-ci ne compense en aucun cas la perte des ressources résultant de la disparition du parent sapeur-pompier, le plus souvent chef de famille.

C'est pourquoi, dès sa création, l'Œuvre des Pupilles a pris tout son sens, en permettant une aide totale, aussi bien matérielle que morale. Aujourd'hui, l'O.D.P met tout en œuvre pour offrir aux enfants orphelins d'un parent sapeur-pompier, une vie équilibrée en vue d'une insertion plus facile dans la société.

Coordonnées :

Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des
Sapeurs-Pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 📠 01.49.23.18.34 ✉ odp@pompiers.fr

🌐 www.pompiers.fr/oeuvre/accueil



*Mot du
Président :*

En 2013, 11 sapeurs-pompiers ont perdu la vie dans des actions de secours laissant à notre charge 8 orphelins complémentaires.

En cette fin d'année, ils sont 1258 orphelins de Sapeurs-Pompiers sont pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

Nous ne pourrions pas les soutenir aussi efficacement sans faire appel à la générosité publique.

Je tiens à vous remercier tous, généreux donateurs et Sapeurs-Pompiers, qui avez décidé de poursuivre votre engagement à nos côtés ou de nous rejoindre pour nous accompagner dans les actions de soutien que nous développons au profit de nos orphelins et de leur famille mais aussi auprès de nos collègues en difficulté.

A travers votre engagement solidaire, vous nous avez permis non seulement de pérenniser les prestations octroyées à nos pupilles, mais aussi de pouvoir raisonnablement envisager l'avenir.

Les Sapeurs-Pompiers de France vous en sont particulièrement reconnaissants.

Eric Faure



Le don en Confiance

L'Œuvre des Pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte reposant sur 4 grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée ;
- rigueur de la gestion ;
- qualité de la communication et de la collecte de fonds ;
- transparence financière.

Les organisations agréées telles que l'Œuvre des Pupilles s'engagent à respecter cette Charte et le Comité en contrôle l'application.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Il constitue la déclinaison de nos missions statutaires. *Pour mener ses actions de solidarité, l'O.D.P apporte des aides financières et morales aux pupilles des sapeurs-pompiers. Ces aides représentent aussi un soutien très important à des familles, parfois situées aux frontières de l'exclusion.*

Qui sont les bénéficiaires de l'O.D.P ? Les aides matérielles (cf ligne du CER Allocations et secours directs aux personnes)



L'orphelin - dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études - **et sa famille**

• Allocations trimestrielles : allocations pour les études primaires, secondaires et supérieures, contrat d'apprentissage, aide aux sans-emploi...

• Aides complémentaires : prime à la réussite d'un diplôme, aide au soutien scolaire, prime d'installation, aide au BAFA, aide à l'insertion universitaire et professionnelle, aide au permis de conduire, adhésion à la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France...

• Vacances : prise en charge intégrale des séjours des pupilles, des manifestations ponctuelles (concerts, parcs d'attractions, manifestations sportives, week-end découverte...)

Les aides morales (cf ligne du CER Allocations et secours directs aux personnes)

• Intervention d'un psychanalyste

• Gestion de groupes de parole avec les familles

• Rassemblements des parents et des pupilles majeurs



Le sapeur-pompier et sa famille
dans le besoin

Un dispositif est mis en place depuis 2000 pour permettre après étude du dossier, d'apporter un soutien financier et moral aux Sapeurs-Pompiers et leur famille dans le besoin (chômage, handicap, accident,...), à travers notre partenariat dans Solidarité Familles avec la Fédération Nationale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

(cf ligne du CER Autres charges directes liées aux allocations et secours)

Nos principes de financement :

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers. L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, celles des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).

PARRAIN, PARTENAIRES, ENTREPRISES, DONATEURS... BEAUCOUP SOUTIENNENT L'ASSOCIATION, CAR L'ŒUVRE DES PUPILLES, C'EST :

- 1258 enfants pris en charge, représentant 798 familles
- 250 000 Sapeurs-Pompiers répartis sur l'ensemble de la France
- 300 bénévoles
- 200 manifestations organisées sur le territoire national
- 30 partenaires



1926

Création de l'association dans l'intérêt des enfants des Sapeurs-Pompiers décédés dans l'exercice de leur fonction

1993

Après la prise en charge des enfants de Sapeurs-Pompiers décédés en Service Commandé, l'O.D.P décide d'accorder une aide matérielle et morale aux enfants dont le parent sapeur-pompier est décédé en dehors de son service (après étude des ressources de la famille)

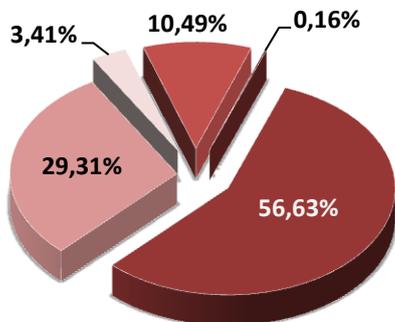
2000

Création de "SOL EN FA" (Solidarité Enfants Familles) élargit le champ d'intervention de l'Œuvre des Pupilles aux familles des Sapeurs-Pompiers rencontrant des difficultés.

2003

L'Œuvre des Pupilles adresse son premier message d'appel à la générosité du public.

D'où proviennent les fonds ?



- produits de la générosité du public (Legs inclus)
- contribution des Sapeurs-Pompiers
- autres produits
- subventions & financements privés
- produits vente stand

Nos actions sont essentiellement financées par :

- ↳ La générosité publique sous forme
 - de legs,
 - de dons particuliers
- ↳ La contribution des Sapeurs-Pompiers

Depuis près de 90 ans, l'Œuvre des Pupilles accompagne et protège les orphelins dans la vie quotidienne; l'association permet à ces enfants meurtris de ne pas basculer vers un destin plus sombre et agit dans l'espoir de rendre une dignité à des familles entières.

Globalement les produits de la générosité publique se sont maintenus

Malgré une baisse des legs (-300.000€), ils représentent près de 3,2 millions d'euros comme l'an dernier et ce grâce à la générosité des particuliers. Ils constituent notre premier soutien puisqu'ils représentent 57% de nos ressources.

Les dons des particuliers sont en hausse de près de 13% et ont atteint près de 2,4 millions d'euros alors que l'année précédente ils nous avaient rapporté 2,1 millions d'euros.

Les contributions des Sapeurs-Pompiers sont en très légère hausse. Ce soutien reste vital pour l'O.D.P puisqu'il constitue près de 30% de ses ressources.

La réflexion engagée sur notre modèle socio-économique nous a permis d'améliorer sensiblement le ratio frais de collecte/fonds collectés auprès du public (1 000 939 euros/ 2 233 351 euros), ce qui laisse un solde de ressources disponibles de 1 232 412 euros (786 833 euros en 2012).

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2013 (égal au compte de résultat)		2013 %	2012 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2013
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					2 569 432
1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE		3 250 663	56,63	57,91	3 250 663
- dons des particuliers (non affectés)	2 233 351				
- legs encaissés	866 743				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	150 569				
2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS		1 682 392	29,31	29,37	
- participations collectives	1 253 655				
- dons spontanés des Sapeurs Pompiers	80 251				
- recettes sur manifestations	287 831				
- reversement cotisation fédérale	28 306				
- mise à disposition d'hébergements	32 349				
3- SUBVENTIONS & FINANCEMENTS PRIVÉS		602 140	10,49	8,95	
- ministère de l'intérieur	90 000				
- subventions SDIS	171 604				
- subventions conseils généraux	13 145				
- subventions communales	14 080				
- autres financements privés	313 311				
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		9 017	0,16	0,11	
- dont produits des actions de communication (stand)	9 017				
5- AUTRES PRODUITS		195 774	3,41	3,66	
- dont produits financiers (net d'impôt)	187 082				
- dont produits divers et autres imprévus	8 692				
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		5 739 986	100	100	
II- REPRIS DE PROVISIONS		34 782			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
VI- TOTAL GÉNÉRAL		5 774 768			3 250 663
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					2 802 485
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 017 610

2006

La création de la "reconnaissance pupille" instaure un nouveau statut proposé aux orphelins dont le parent est décédé en dehors de son service, ne pouvant prétendre aux versements d'allocations trimestrielles (ressources financières suffisantes). Ces enfants bénéficient des autres prestations : vacances, aides morales et complémentaires.

2007-2008

Les prestations de l'Œuvre des Pupilles évoluent régulièrement pour "coller" au mieux à la vie de nos enfants. Mise en place de l'Aide au Permis de Conduire - La Dotation Ordinateur à destination des enfants faisant leur entrée en 6^{ème}, 3^{ème} ou études supérieures - la prime à la réussite d'un diplôme.

2009

L'Œuvre des Pupilles va encore plus loin pour aider nos jeunes à entrer sereins dans la vie active. Nous prenons en charge leurs frais liés aux inscriptions dans les écoles ou aux frais d'inscription aux concours.

2010 - 2011

L'Œuvre des Pupilles a revalorisé ses prestations (permis de conduire, prime d'installation...), et a également renforcé ses propositions de vacances en faveur de nos familles. L'Œuvre des Pupilles a fait l'acquisition d'un appartement de 4 pièces à Paris, qu'elle met à disposition de 3 pupilles-étudiants de province afin de leur permettre de suivre leurs études dans de bonnes conditions.

2012-2013

Une augmentation sensible du nombre de pupilles pris en charge par l'Œuvre. Les prestations sociales ont été sensiblement revalorisées. Des économies substantielles ont été réalisées sur les frais de recherches de fonds.

2013 a été marquée par l'augmentation très importante du nombre de pupilles que nous accompagnons toute l'année.

Leur nombre s'élève à 1258 fin 2013 alors qu'il était de 1032 en 2012 (+ 226).

Toutefois, l'O.D.P a encore pu cette année honorer ses engagements envers tous ces enfants.

Les ressources de l'exercice sont restées stables malgré une conjoncture économique difficile.

Les produits de la générosité publique se sont globalement maintenus

Malgré une baisse des legs, ce poste s'est maintenu autour de 3.2 millions d'euros comme l'an dernier et ce, grâce à la générosité des particuliers. Il constitue notre premier soutien puisqu'il représente près de 57% de nos ressources.

- **Les dons des particuliers en hausse de 13%**

Nos fidèles donateurs ont réaffirmé leur attachement aux orphelins de Sapeurs-Pompiers et aux valeurs défendues par l'Œuvre des Pupilles. 37 200 dons ont été versés en 2013 contre 31 524 en 2012. Leur montant moyen s'élève autour de 52 €.

Malgré une baisse importante du nombre de messages de prospection envoyés, 8 735 nouveaux donateurs nous ont rejoints. Le montant moyen de leur don est de 34,02 € en 2013 contre 32,88 € en 2012.

Enfin, les dons réguliers par prélèvement automatique ont, eux aussi progressé, avec des versements annuels moyens de 100 € au lieu de 101 €.

Au total, les dons particuliers ont atteint près de 2,4 millions alors que l'année précédente, ils nous avaient rapporté 2,1 millions d'euros.

- **Les legs en baisse d'environ 300 000 €.**

Comme nous le rappelons systématiquement, ce poste est par définition très aléatoire et peut, chaque année, varier grandement, à la hausse ou à la baisse. En 2013, il a reculé de 25% mais demeure une aide précieuse pour notre Œuvre puisqu'il représente 867 000 €, soit 15% du total de nos ressources.

Les contributions des Sapeurs-Pompiers en très légère hausse

Ce poste a évolué de 1,3%, soit plus de 1,6 million. Le soutien des Sapeurs-Pompiers reste vital pour nous, puisqu'il constitue près de 30% de nos ressources.

Les participations collectives et dons spontanés des Sapeurs-Pompiers ont reculé de 7% environ, mais ont été compensés par une hausse significative des offres de séjours vacances organisés dans les départements pour les pupilles et leur famille et surtout des recettes sur manifestations. En effet, les actions organisées localement par les Sapeurs-Pompiers ont permis de collecter cette année près de 288 000 € soit environ 122 000 € de plus que l'an dernier. Ce résultat prouve, une fois de plus, le dynamisme et le fort engagement des Sapeurs-Pompiers en faveur des orphelins.

Des subventions et financements privés en hausse de 100 000 €

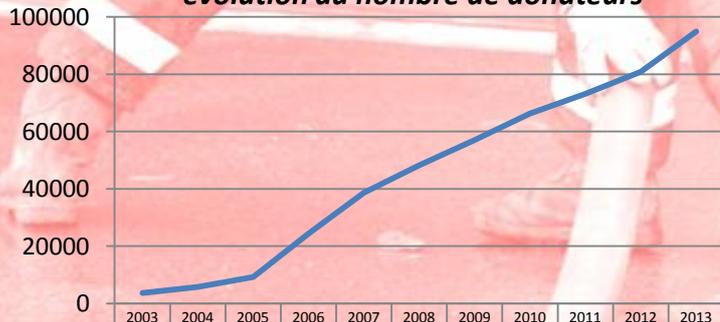
Ce poste en hausse de près de 20 % s'explique essentiellement par une forte progression en 2013 des financements privés qui ont presque doublé, passant de 157 000 € à 313 000 €. Les subventions ont, quant à elles, reculé de 60 000 €.

Plusieurs entreprises ont souhaité établir un partenariat avec l'Œuvre des Pupilles en lui reversant soit une somme prédéterminée par produits vendus, soit un pourcentage sur les bénéfices réalisés. On retrouve notamment des sociétés de vente de détecteurs autonomes de fumée, des assurances, des mutuelles d'épargne, etc.

Les subventions des conseils généraux ont progressé de près de 3000 € tandis que les autres subventions sont toutes à la baisse. Celles versées par les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) atteignent malgré tout près de 172 000 €, ce qui reste une somme importante.

2013 confirme la tendance observée l'an dernier. Le soutien de nos donateurs demeure notre premier appui. Celui des Sapeurs-Pompiers nous est vital aussi. La générosité publique et les contributions de nos camarades constituent l'essentiel de nos moyens puisqu'elles totalisent à elles deux 86 % de nos ressources

évolution du nombre de donateurs



nombre de donateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	3613	5722	9249	24395	38626	48210	57060	66340	73167	80876	94953

Des fonds utilisés de manière efficace

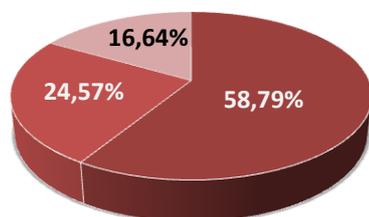
Une hausse des prestations distribuées compensée par une réduction des frais. L'évolution des dépenses enregistrées en 2013 par l'Œuvre des Pupilles est le fruit direct de la hausse du nombre de nos pupilles d'une part et de la hausse des frais liés à la recherche de nouveaux donateurs, d'autre part.

Le Budget des missions sociales en hausse d'environ 170 000 euros. L'augmentation du nombre des orphelins et la revalorisation des prestations versées au 4^{ème} trimestre ont induit de façon automatique et naturelle une progression du poste «Missions Sociales». Cette évolution s'est concentrée sur les postes relatifs aux allocations et secours directs aux personnes. (+8%). Les frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions sont, quant à eux, en repli de 4% environ, passant de 60 178 € à 48 458 € retrouvant ainsi un niveau comparable aux années antérieures ; l'an dernier ayant été un peu exceptionnel compte tenu de l'organisation de l'ascension du Mont Ventoux et d'un voyage humanitaire au Burkina Faso.

193 000 € d'économies réalisée sur les frais de recherche de fonds. Le conseil d'administration de l'ODP a souhaité que, pour l'année 2013, des économies substantielles soient réalisées sur ce poste. Le résultat est particulièrement probant, la baisse globale étant de plus de 16%. Ces économies ont été réalisées à hauteur de 187 000 € sur le seul poste «Frais d'appel des dons». L'effort majeur s'est porté sur la réduction des messages dits de prospection, destinés à trouver de nouveaux donateurs. En les diminuant de 25%, l'ODP a réalisé une économie de plus de 166 000 €. Le nombre de messages adressés à nos donateurs a aussi été légèrement réduit et, chaque fois que possible, des messages dans des formats peu coûteux, plus légers et donc moins gourmands aussi en affranchissement ont été réalisés. Ces efforts conjugués ont permis d'engendrer 19 000 € d'économies supplémentaires. Le poste «Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion» composé essentiellement de charges fixes et des coûts de traitement informatiques ont quant à eux été réduits de 2%... soit une économie de 6 500 €.

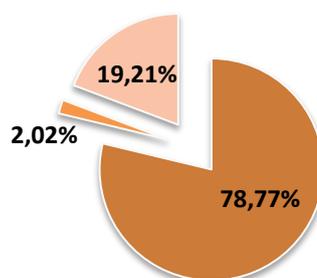
Des frais de fonctionnement encore en baisse de 6% ! Après une baisse de près de 3% l'an dernier, ces charges ont encore été réduites de 6% en 2013... témoignant d'une politique de gestion rigoureuse visant à limiter au maximum les frais de fonctionnement généraux.

Répartition des emplois de l'exercice



- missions sociales
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement et autres charges

missions sociales



- allocations et secours directs aux personnes
- frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions
- autres charges directes liées aux allocations et secours

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2013 (égal au compte de résultat)		2013 %	2012 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2013
	Détail	Total			
1- MISSIONS SOCIALES		2 395 044	58,79	53,76	1 406 541
- Allocations et secours direct aux personnes	1 886 563				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions	48 458				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	460 023				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 000 939	24,57	28,83	1 000 939
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel des dons	701 917				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	299 022				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES		677 760	16,64	17,41	398 029
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		4 073 743	100	100	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS		0			
III- ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECT.		0			
III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE		1 701 025			
VI- TOTAL GENERAL		5 774 768			2 805 509
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					0
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					3 024
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					2 802 485

Bien que le montant des prestations versées soit en hausse (augmentation du nombre de pupilles, revalorisation de certaines prestations), les économies réalisées sur les frais de collecte de fonds et la baisse des frais de fonctionnement ont permis de stabiliser le total des dépenses autour de 4 millions d'euros. L'excédent de l'exercice a même légèrement progressé passant de 1,5 million à 1,7 million d'euros... Soit un volant de sécurité correspondant à 5 mois d'activité.



Des placements garantis - Des investissements sécurisés

Nos fonds sont uniquement placés dans différents organismes bancaires, sur des fonds garantis permettant de préserver le capital investi.

Cette politique de placement répond à un choix très précis du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos Orphelins.

L'ODP dispose actuellement de 7 appartements dont deux sont destinés à la colocation de pupilles suivant des études supérieures sur Paris, les autres servant à héberger des pupilles et des familles de Sapeurs-Pompiers venant sur la capitale pour des formations, des hospitalisations, des entretiens d'embauche... Cette politique d'investissement permet à la fois d'élargir l'offre de notre action sociale et de sécuriser nos placements financiers (coût de l'immobilier en hausse permanente).

Faire un don à l'O.D.P, c'est:

- assurer les enfants et leur famille d'un avenir plus heureux
- encourager et soutenir la grande famille des sapeurs-pompiers

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, *l'Œuvre des Pupilles permet à ses donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale sur leur don de 66%*.

Autrement dit, chaque donateur peut recevoir un reçu fiscal à déduire des impôts (article 200 du code général des impôts). Un don de 30 Euros en faveur de l'O.D.P ne représente, en réalité, qu'un coût de 10,20 Euros pour le donateur.

Pourquoi nous vous sensibilisons au prélèvement automatique dans nos messages

Voici 5 bonnes raisons de donner un peu chaque mois ou chaque trimestre :

1- Vous répartissez votre don sur l'année.

3 € ou 5 € par mois, c'est peu de chose pour vous... mais c'est important pour nous.

2- Vous nous aidez à planifier nos actions

Certains donateurs nous envoient un chèque de soutien 1 fois par an, d'autres 2 ou 3 fois par an. Difficile de savoir de combien nous disposerons dans 6 mois. Avec les dons réguliers, nous avons une meilleure visibilité pour organiser nos actions.

3- Vous nous aidez à réduire nos frais fixes

Moins de courrier à envoyer, pas de frais de traitement de chèques... c'est un peu moins de frais, un peu plus d'argent pour nos orphelins.

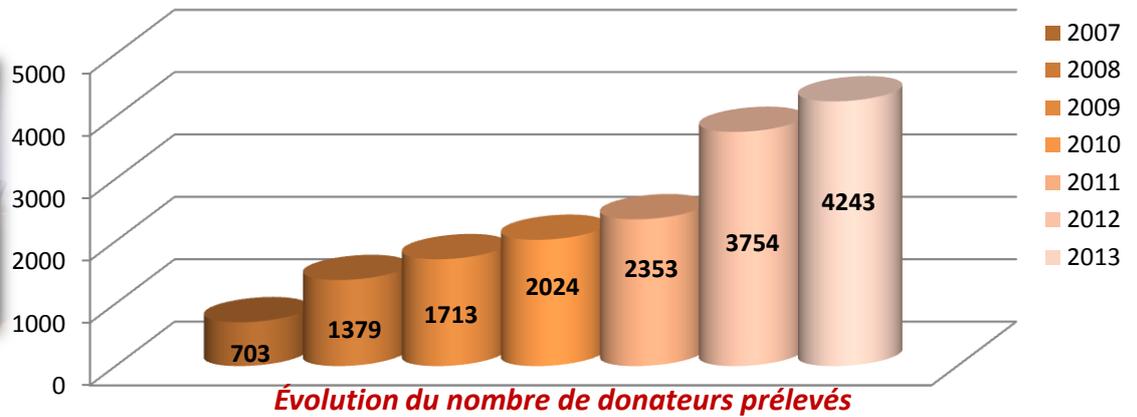
4- Vous restez informé des actions menées

Tous les ans, nous vous informons des actions menées grâce à vous, vous adressons nos comptes et vous envoyons avec votre reçu fiscal, notre macaron, symbole de votre appartenance à notre grande famille.

5- Vous restez libre de tout arrêter ou suspendre

Vous pouvez à tout moment suspendre ou arrêter vos versements ou en changer la périodicité ou le montant. Il vous suffit de nous en avvertir par courrier.

L'O.D.P est également habilitée à recevoir des legs et donations. À ce titre, elle est exonérée de tous droits de succession et de mutation. Elle peut aussi être désignée comme bénéficiaire d'une assurance-vie.



L'action sociale de l'O.D.P, cette année :

- + de **1800** allocations trimestrielles scolaires versées aux enfants
- **750** primes de vacances et d'étrennes
- **900** primes de rentrée scolaire
- près de **300** enfants et **40** familles bénéficiaires de vacances
- **64** aides en moyenne au permis de conduire
- **139** primes diplômes versées à nos pupilles
- **12** pupilles bénéficiaires d'une prime d'installation
- **261** dossiers présentés en Commission Sociale en vue d'une aide financière
- **77** ordinateurs offerts pour la rentrée scolaire

Des bénévoles très investis

L'action bénévole au service des autres constitue le socle de notre action citoyenne. Elle tient évidemment toute sa place dans notre réseau associatif où l'implication exceptionnelle des bénévoles est particulièrement importante : organisations d'événements permettant de récolter des dons au profit de l'Œuvre, représentation aux manifestations nationales, départementales voire locales, participation à des tâches logistiques (appels à dons...), développement d'outils informatiques.

Ces actions sont assurées par des membres actifs de notre association par des Jeunes Sapeurs-Pompiers et également des anciens Sapeurs-Pompiers qui continuent ainsi à s'investir dans l'esprit de leur engagement du passé.

Leur investissement génère une diminution notable de nos coûts de fonctionnement. Pour l'année 2013, elle est estimée à 14 836 euros.



Constituer une réserve financière. Pourquoi ? Pour qui ?

• Votre générosité nous a permis d'alimenter notre fonds de réserve de 1 701 025,00 €uros. Ce fonds de réserve doit nous permettre à terme, de répondre à la totalité des engagements pris par l'Œuvre des Pupilles au profit de ses ayants-droit.

Coût moyen d'un pupille par année de prise en charge

+ Service Commandé	2 397,00 €
+ Hors Service Commandé	1 786,00 €
+ Reconnaissance Pupilles	248,00 €

Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire

+ Service Commandé	14,18 ans
+ Hors Service Commandé	5,50 ans
+ Reconnaissance Pupilles	5,72 ans

Un Parrain investi

"L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.

Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner."

Thomas Hugues



"Il y a encore tant à faire pour aider nos familles. En ce qui nous concerne, soyez assuré que nous veillerons sans relâche à ce que chacune et chacun, confrontés à la peine et aux difficultés, trouvent dans l'Œuvre ce soutien et cette solidarité fraternelle qui constituent le socle de nos valeurs, la force de notre cohésion et la caractéristique essentielle de notre identité."

Bernard Franoz, Premier Vice-Président



Merci pour eux!!!

Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France
32 rue Bréquet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 📠 01.49.23.18.34

✉ odp@pompiers.fr

🌐 www.pompiers.fr/oeuvre/accueil

